



EDITION 2022

Développer les compétences

des professionnels du handicap

Association départementale pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des adultes en situation de handicap

age

Qualiopi processus certifié



Certification qualité délivrée au titre de la catégorie suivante : actions de formation

EDITORIAL

Tenir un propos en 2022 sur la formation des professionnels investis dans l'accompagnement des adultes en situation de handicap et présenter une offre d'actions est nécessairement marqué par deux incontournables:

Lorganisme de formation de AGE 91 créé en 2000, référencé Datadock en 2017, est maintenant **certifié Qualiopi**.

Ce passage obligé a permis de valider l'ensemble des critères qualité de notre organisme de formation pour satisfaire aux attentes des pouvoirs publics. AGE 91, par cette conformité, se trouve renforcé dans son ambition d'être un acteur de terrain, au plus près des préoccupations des professionnels pour construire avec eux une relation de partenaire plus que de prestataire.

L'expérience issue des confinements successifs ne peut être ignorée dans l'offre de formation et dans le déroulement des actions. La mise en avant de l'importance de la relation à l'autre dans tous les gestes de l'accompagnement et dans tous les moments de vie partagés « signe » l'ensemble des thèmes de formation proposé. C'est donc à partir de la parole des participants, du récit de leur accompagnement, de l'expression de leurs attentes que la stratégie pédagogique de formation se construit.

Lédition 2022 s'est enrichie de quelques nouveautés et intègre également la présentation de la ligne d'écoute expérimentée lors des différents confinements. Le succès constaté montre combien il est essentiel de porter attention aux professionnels qui sont auprès des personnes aidées. CAu départ conjoncturelle la ligne d'écoute, dans son originalité, peut intégrer les outils d'usage commun.

"Pour que vos projets deviennent nos projets." Chinsi formulons-nous notre disponibilité, notre écoute pour construire les offres de formation attendues par les professionnels et les dirigeants des établissements en charge de l'accompagnement des adultes en situation de handicap.

Didier Changenet

Docteur Bernard Duportet

Secrétaire Général

Président



VOS CONTACTS

SOMMAIRE

Une formation vous intéresse...

Vous souhaitez:

obtenir un devis

recevoir un programme détaillé

valider une date de formation

transmettre la liste des participants

des précisions sur les objectifs et les axes essentiels de nos formations

des conseils et/ou orientation vers la formation la plus adaptée

une formation sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques de votre structure

Pour répondre à vos besoins et questions :

Stéphanie BLANCHARD Responsable Formation Tél.: 01 64 99 65 05 formation@age91.org

Céline DELAHAYE Assistante de Formation secretaire@age91.org

RÉDACTION:

Stéphanie BLANCHARD Céline DELAHAYE

FORMATEURS:

Delphine AVELINE Nathalie AUBERT Annie-Claude CONAN Isabelle DEBEVEC Stéphane DEDONCKER Isabelle DERANCY Omar DIDAOUI Gregory GONDAT Anne GRINEVALD Patrick OZERAY Isabelle ZEMIRLINE

Edition annuelle / **Parution**: 01/2022

Tirage: 150 exemplaires Diffusion gratuite

Cible de distribution : MAS FAM Foyer d'hébergement, Foyer de vie...

Conception graphique: www.vlescao.fr

Impression: Numéric Print Services Les Ulis

	1 CONNAISSANCE DE L'ADULTE HANDICAPÉ	7 à 11
NOUVEAU!	Sclérose Latérale Amyotrophique ou Maladie de Cha	rcot 8
	Le refus d'aide et le refus de soin	9
	Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie	10
	Expression de la volonté et fin de vie	11
	Droits et devoirs des usagers	12
	La protection juridique des majeurs	13
	2 PRÉVENTION	15 à 21
	Prévenir l'épuisement professionnel,	
	gestion du stress et de l'agressivité	
	Risques infectieux: les précautions standard	17
	Escarres: définir, comprendre et prévenir	18
	Gestes et postures, prévention des TMS	
	Premiers Secours	
	Equipier de Première Intervention	21
	3 PRATIQUES PROFESSIONNELLES	23 à 30
	3 PRATIQUES PROFESSIONNELLES	23 à 30
	Travailler en équipe	24
	Travailler en équipe Les spécificités du travail de nuit	24 25
	Travailler en équipe Les spécificités du travail de nuit Le circuit du médicament	24 25
	Travailler en équipe	24 25 26
	Travailler en équipe Les spécificités du travail de nuit Le circuit du médicament Droit au risque: comment concilier liberté, sécurité et responsabilité?	24 25 26
	Travailler en équipe	24 25 26 27
	Travailler en équipe Les spécificités du travail de nuit Le circuit du médicament Droit au risque: comment concilier liberté, sécurité et responsabilité?	
	Travailler en équipe	

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

Groupe de parole......43



40 à 43



Connaissance de l'adulte handicapé et de ses besoins

SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE	U
OU MALADIE DE CHARCOT	
LE REFUS D'AIDE ET LE REFUS DE SOIN	
SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE	
EXPRESSION DE LA VOLONTÉ ET FIN DE VIE	
DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS	
LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	

SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTHOPHIQUE NOUVEAU!

(SLA ou maladie de Charcot)

OBJECTIFS

- Connaître les différentes formes de SLA et repérer les signes d'évolution
- Intégrer les spécificités de la maladie dans sa pratique professionnelle
- Savoir adapter son intervention et sa communication en fonction de l'évolution de la maladie et des capacités du malade

AXES ESSENTIELS

- La maladie
 - définition et causes
 - premiers signes d'alerte
 - diagnostic et évolution
- Les différents troubles et leurs retentissements dans la vie quotidienne
 - atteintes respiratoires
 - nutrition, alimentation, dysphagie, gastrostomie
 - troubles cognitifs et émotionnels
 - sommeil
 - communication
 - douleurs

Le vécu du malade

- estime de soi
- colère / hostilité
- vécu de la dépendance
- dépression

Le vécu de l'entourage

- gestion des symptômes
- épuisement
- impact sur le couple et la vie de famille
- impact sur la vie professionnelle
- Les traitements et la recherche
- Accompagnement pluridisciplinaire
- Compensation du handicap
- Place des soins palliatifs

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Vidéos
- Echanges et discussions
- Analyse de cas cliniques

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de l'accompagnement

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Cadre infirmier

DURÉE

2 jours, soit 14 heures

LE REFUS D'AIDE ET LE REFUS DE SOIN

OBJECTIFS

- Présenter les différentes situations de résistance à l'aide et leurs tenants sociopsychologiques
- Présenter le cadre légal et les réflexions éthiques sur le consentement et le refus d'aide
- Aborder les différentes attitudes possibles des professionnels et leurs limites
- Apprendre à savoir répondre par des techniques de communication

2 400 €

(tarif groupe)

Dates à convenir

240 €

(tarif individuel)

30 & 31 mai 2022

EN INTRA

EN INTER

AXES ESSENTIELS

Le cadre

- Définition du refus d'aide
- Clarification refus / opposition
- Besoins fondamentaux
- Pratiques éthiques et juridiques du soin
- Libertés et droits
- Critères d'aide à la décision
- Responsabilités
- Missions et limites

Les situations

- Analyse de situations de refus d'intervention (alimentaire, hygiène, médicaments...)
- Ressorts socio-psychologiques du refus d'aide
- Troubles du comportement et refus d'aide
- Situations cliniques : douleur, état confusionnel

Les ressources

- Vécu du professionnel
- Adapter son accompagnement et trouver des ressources d'aide différentes
- Techniques de communication, de diversion
- Gérer opposition et agressivité
- Étapes permettant le passage du refus à l'acceptation

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Fiche d'analyse du refus
- Autodiagnostic
- Cas cliniques

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Formateur thérapeute

DURÉE

2 jours, soit 14 heures



2 400 €

(tarif groupe)
Dates à convenir
ensemble

EN INTER

240 €

(tarif individuel)
6 et 7 octobre 2022





SOINS PALLIATIFS

ET ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE

L'espérance de vie des personnes handicapées augmente plus vite que celle de la population générale. Or. cette évolution se traduit par «l'avancée en âge» de personnes très lourdement handicapées, et donc par l'apparition de situations de plus en plus complexes: au handicap viennent en effet se surajouter des problèmes liés à l'âge et des maladies chroniques parfois graves.

OBJECTIFS

Sensibiliser les professionnels aux soins palliatifs en définissant l'ensemble de ses concepts et apporter une réflexion éthique à la démarche



2 400 €

(tarif groupe)
Dates à convenir
ensemble

AXES ESSENTIELS

- Définitions
 - Soins curatifs destinés à la quérison
 - Soins de confort
 - Soins palliatifs
- Apports de la loi Claeys / Leonetti
 - Ce que dit la loi
 - Sédation profonde et continu
 - Les directives anticipées
 - La personne de confiance
 - Ce que permet la loi
 - Limitation des traitements / euthanasie / acharnement thérapeutique
- Les spécificités des soins palliatifs dans le handicap
 - Liées au patient / résident
 - Liées à l'entourage
 - Liées aux professionnels
 - Liées à l'institution
- Les symptômes physiques en fin de vie
 - Les principaux symptômes d'inconfort
 - Soulagement des symptômes
 - Prise en charge de la douleur
 - Traitements
 - Evaluation et réévaluation
- Alimentation et hydratation en fin de vie
 - Travail d'équipe pluridisciplinaire
 - Les soins palliatifs en établissement

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Outils d'évaluation

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels intervenant auprès d'adultes en situation de handicap.

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Psychologue ou infirmier

DURÉE

2 jours, soit 14 heures

EXPRESSION DE LA VOLONTÉ ET FIN DE VIE

OBJECTIFS

- Connaître les droits des patients en fin de vie et la législation à laquelle ils sont assujettis (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé dite loi Kouchner, loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie dite loi Léonetti et loi du 16 février 2016 dite loi Léonetti-Claeys)
- Mieux appréhender les situations et l'accompagnement des personnes en fin de vie, notamment en cas de décision de limitation ou d'arrêt des thérapeutiques
- S'interroger sur ses pratiques, son ressenti à la lumière de la loi et de la volonté exprimée par le patient, son entourage (famille, proches) ou la personne de confiance

AXES ESSENTIELS

- La fin de vie au sens de la loi
- Droit d'être informé sur son état de santé
- Accès aux informations de santé
- Droit de participer aux décisions
- Directives anticipées
- Personne de confiance, mesure de protection juridique, mandat de protection future, et habilitation judiciaire
- Acharnement thérapeutique, limitation et arrêt thérapeutique
- Recours à une procédure collégiale
- Secret professionnel
- Obligation pour les professionnels d'accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments
- Euthanasie en France: la loi

MÉTHODES

- Diaporama
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Discussions

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap, notamment le personnel encadrant

Pré-requis: aucun

INTERVENANT

Juriste

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

EN INTRA 1 200 €

(tarif groupe)
Date à convenir ensemble

EN INTER

120€

(tarif individuel)
12 octobre 2022





DROITS ET DEVOIRS **DES USAGERS**

LA PROTECTION JURIDIQUE **DES MAJEURS**

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès au droit des adultes en situation de handican en institution
- Sensibiliser les professionnels sur les droits et devoirs des usagers
- Informer et orienter sur les dispositifs existants

AXES ESSENTIELS

- Choix du lieu et du cadre de vie
- La conclusion des documents contractuels (ex : document individuel de prise en charge, contrat de séiour etc.)
- Une vie sociale et culturelle malaré les handicaps
- Présence et rôle des proches
 - La recherche constante du maintien des relations à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de vie
 - La coopération des proches à la qualité de vie
- Patrimoine et revenus
 - La maîtrise du patrimoine et de ses revenus laissée à la personne
 - La guestion du recours aux obligés alimentaires en cas de nécessité
- Exercice des droits civiques et protection juridique de la personne
 - Le droit de vote
 - Les mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)
 - I 'habilitation familiale
- Accès et consentement aux soins

MÉTHODES

- Diaporama
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Échanges et discussions

PUBLIC CONCERNÉ

de handicap.

INTERVENANT

Juriste

1 iour, soit 7 heures

OBJECTIFS

Permettre aux professionnels de :

- Mieux appréhender ces dispositifs
- Identifier les situations où on peut les solliciter
- Identifier les personnes qui peuvent en faire la demande et l'autorité iudiciaire à qui s'adresser
- Mieux cerner la procédure à respecter et les modalités de gestion
- Etudier les autres dispositifs existants

1 200 €

(tarif groupe)

Date à convenir

120 €

(tarif individuel)

21 septembre 2022

EN INTRA

EN INTER

AXES ESSENTIELS

- L'objet des mesures de protection juridique
- Une protection à la personne et aux biens du protégé
- La nécessité d'une altération des facultés constatée médicalement
- Une mesure subsidiaire, nécessaire et proportionnée
- 3 types de mesures de protection : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle
- Les personnes pouvant solliciter la mesure, la procédure et l'instruction de la demande
- Les modalités de mise en œuvre de la mesure
- Le mandat de protection future
- Les obligations du curateur ou tuteur
- Les recours possibles
- Les mesures d'accompagnement social personnalisé et judiciaire
- La procuration devant notaire. L'habilitation familiale

MÉTHODES

- Diaporama
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Échanges et discussions

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap.

Présence d'au moins un personnel encadrant recommandée.

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Juriste

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation

Pré-requis : aucun

DURÉE

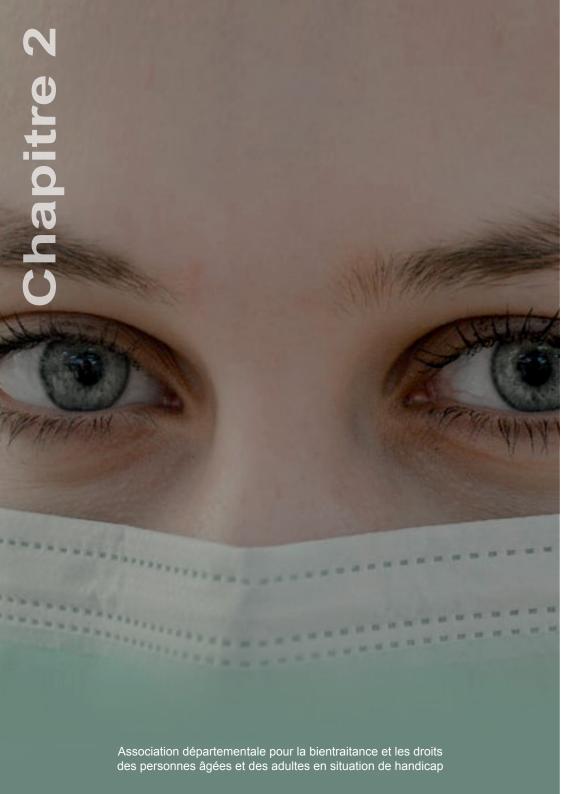


1 200 €

(tarif groupe)

EN INTRA





Prévention

	PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL, GESTION DU STRESS ET DE L'AGRESSIVITÉ
	RISQUES INFECTIEUX : LES PRÉCAUTIONS STANDARD
	ESCARRES : DÉFINIR, COMPRENDRE ET PRÉVENIR
ĺ	GESTES ET POSTURES, PRÉVENTION DES TMS
	PREMIERS SECOURS NOUVEAU! 20
	ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL, **GESTION DU STRESS ET DE L'AGRESSIVITÉ**

RISQUES INFECTIEUX: LES PRÉCAUTIONS STANDARD

OBJECTIFS

- Savoir reconnaître les symptômes d'un épuisement professionnel pour mieux le prévenir et le prendre en charge
- Apprendre à se connaître en tant qu'individu pour une meilleure approche du soin et de la relation à l'autre
- Adopter une bonne approche professionnelle pour prévenir l'épuisement
- Comprendre les mécanismes du comportement agressif pour mieux y faire face

AXES ESSENTIELS

- Définitions: stress, agressivité, burn out, épuisement professionnel
- Signes et symptômes du stress, de l'agressivité et de l'épuisement professionnel
- Facteurs de risque professionnels, personnels
- Savoir prendre soin de soi en tant qu'individu
 - Connaissance de soi
 - Besoins fondamentaux
 - Techniques de relaxation, etc.
- Savoir prendre soin de soi en tant que professionnel de l'accompagnement:
 - Bonne distance physique
 - Bonne distance émotionnelle
 - La communication dans l'accompagnement, etc.
- Comment gérer une situation d'agressivité
 - Stratégies face aux conduites agressives
 - Capacité à réagir

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Séance de relaxation
- Outils de gestion du stress
- Jeux de rôles

Tout professionnel en relation avec des adultes en situation de handicap

Pré-requis: aucun

DURÉE

2 iours, soit 14 heures

PUBLIC CONCERNÉ

INTERVENANT

Formateur psychothérapeute

OBJECTIF

EN INTRA

1 200 €

(tarif groupe)

Date à convenir

Éviter tout risque de transmission par le sang, les liquides biologiques ou tout autre produit d'origine humaine et tout autre risque de transmission croisée de micro-organismes

AXES ESSENTIELS

- Le risque infectieux en établissement d'hébergement
- La tenue professionnelle
- L'hygiène des mains
- Les protections complémentaires : gants, sur- blouse, tablier, masque, lunettes...
- La gestion des surfaces (formation du biofilm)
- La gestion du matériel
- La gestion du linge
- La gestion des excrétions
- La gestion des déchets
- Les AES (Accident par Exposition au Sang)
 - Définition
 - Prévention
 - Gestion du matériel à risque
 - Conduites à tenir

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Analyse des pratiques
- Mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ

Ensemble des professionnels exerçant en établissement d'hébergement

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Cadre infirmier

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

EN INTRA 2 400 € (tarif groupe) Dates à convenir EN INTER 240 € (tarif individuel) 3 & 4 octobre 2022





ESCARRES: DÉFINIR, COMPRENDRE ET PRÉVENIR

GESTES ET POSTURES, PRÉVENTION DES TMS NOUVEAU!

OBJECTIFS

- Connaftre les différentes escarres et plaies
- Comprendre les mécanismes de leur formation
- Prévenir et prendre en charge les escarres et les plaies chroniques

AXES ESSENTIELS

Physiopathologie

- Anatomie, structure et rôle de la peau
- Définition de l'escarre
- Mécanisme de formation

Différentes escarres

- Trochanter
- Ischions
- Sacrum
- Talons
- Sonde urinaire

Classification des escarres

- Rougeur
- Désépidermisation
- Nécrose
- Ulcère

Prévention des escarres

- Evaluation des risques
- Surveillance
- Effleurage
- Dénutrition
- Support
- Les outils d'évaluation
- Les traitements
- Cas pratiques

MÉTHODES

PUBLIC CONCERNÉ

en situation de handicap

Cadre infirmier

OBJECTIFS

- Adopter les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Adapter ces principes à son poste de travail

EN INTRA

EN INTER

1 200 €

à 2 400 €

(tarif groupe)

Dates à convenir

240 €

(tarif individuel)

19 & 23 mai 2022

26 & 29 septembre 2022

21 & 24 novembre 2022

AXES ESSENTIELS

- Les facteurs de risques
- Les accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)
- Notions d'anatomie
- Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- Les échauffements
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Mise en pratique au poste de travail
- Les étirements

MÉTHODES

- Pédagogie active et interactive
- Démonstration
- Mise en situation
- Jeux pédagogiques
- Etude de cas
- Exercices

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes amenées à mobiliser les usagers.

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Pompier sauveteur secouriste ou Masseur-kinésithérapeute

DURÉF

1 à 2 journées selon les besoins (7 ou 14 heures)

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation (mettre à disposition un lit)
- Discussions et réflexions sur les pratiques professionnelles

Ensemble des professionnels travaillant auprès d'adultes

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

DURÉE

1 jour, soit 7 heures



EN INTRA

1 200 €

(tarif groupe)

Date à convenir



PREMIERS NOUVEAU! **SECOURS**

OBJECTIFS

 Protéger Connaître les gestes de

premiers secours

rapidement face

Alerter rapidement

Savoir réagir

les secours

appropriés

à une victime

- Notion de prévention
- - Numéro d'appel d'urgence
 - Message d'alerte

AXES ESSENTIELS

- Secourir
- Saignements abondants
- Étouffement
- Plaie
- Brûlure
- Traumatisme
- Malaise
- Inconscient qui respire
- Inconscient qui ne respire pas

MÉTHODES

- Apport théorique
- Étude d'accidents
- Mises en situation

PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Formateur pompier sauveteur secouriste

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

Date à convenir



(tarif individuel)

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE NOUVEAU! **INTERVENTION (EPI)**

OBJECTIFS

- Donner l'alerte rapidement
- Savoir utiliser les movens d'extinctions
- Connaître le signal d'alarme. les cheminements et la conduite à tenir pour mener une évacuation
- Être en capacité de désigner le personnel, leurs missions. les techniques et les consignes de sécurité

AXES ESSENTIELS

- La règlementation
- La théorie du feu
- Les moyens d'alerte
- Le déclenchement de l'alarme
- Les moyens d'extinctions
- Le permis feu
- Les consignes internes
- Le rôle des EPI
- L'évacuation
- Le phénomène de panique
- Le point de rassemblement

MÉTHODES

- Pédagogie active et interactive
- Démonstration
- Mise en situation
- Jeux pédagogiques
- Étude de cas
- Pratique au choix : bac à feu ou réalité virtuelle

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels désignés ou volontaires

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Pompier sauveteur secouriste

DURÉE

1 demi-journée soit 3h30

Cette session peut être complétée sur demande par un exercice d'évacuation surprise





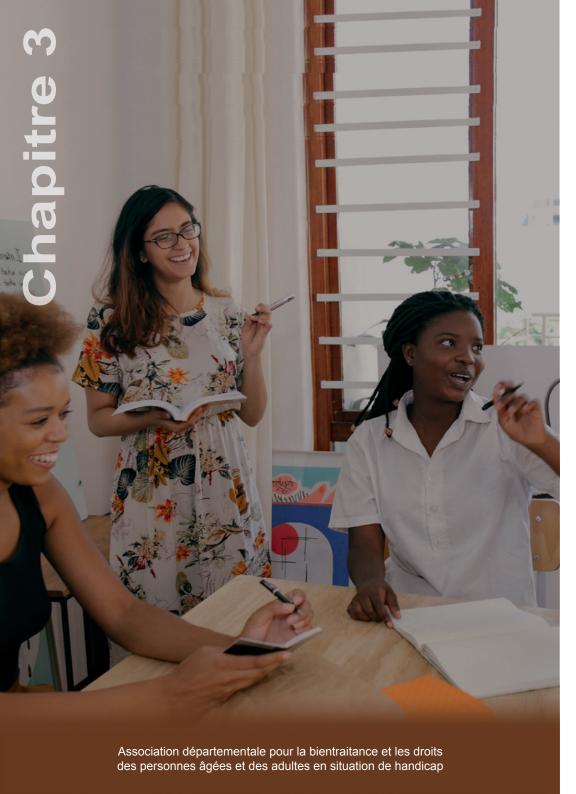
120 €

16 novembre 2022



(tarif groupe) Date à convenir





Pratiques professionnelles

TRAVAILLER EN ÉQUIPE	24
LES SPÉCIFICITÉS DU TRAVAIL DE NUIT	25
LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT	26
DROIT AU RISQUE : COMMENT CONCILIER LIBER SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ ?	
INITIATION À LA DÉMARCHE ÉTHIQUE	28
DÉTENTE ET RELAXATION PAR LA MUSIQUE	29
LE SECRET PROFESSIONNEI	30

TRAVAILLER EN ÉQUIPE

OBJECTIFS

- Comprendre les principes et les règles de la dynamique d'équipe
- Communiquer avec efficacité
- Savoir s'organiser individuellement et collectivement
- Redynamiser le sens du travail en équipe

AXES ESSENTIELS

- Les principes d'une dynamique d'équipe :
 - Qualité relationnelle
 - Qualité de communication
 - Autonomie, responsabilité, conscience professionnelle
 - Connaissance mutuelle
 - Valeurs partagées

• Communiquer avec efficacité

- Communication : cohésion et efficacité
- Favoriser la qualité de vie au travail
- Développer sa capacité à s'exprimer et à être entendu, à entendre le point de vue de l'autre
- Identifier les dysfonctionnements
- Qu'entend-on par malentendu, incompréhension?
- Sortir des jeux psychologiques et des situations bloquées et savoir recadrer
- Développer une attitude juste
- Acquérir plus de souplesse et d'adaptabilité
- Valoriser la communication positive
- Clarifier son rôle et sa place dans l'équipe, s'organiser individuellement et collectivement
 - Apprendre à s'affirmer et à s'exprimer en respectant le point de vue de l'autre
 - Reconnaître la contribution individuelle et collective
 - Prendre en compte le cadre de référence et les contraintes
 - Reconnaître les compétences au sein de l'équipe
 - Tenir compte des différences de personnalité
 - Contribuer à fédérer l'équipe autour d'un travail commun

MÉTHODES

- Jeux de rôles
- Mises en situation
- Exercices ludiques

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel amené à travailler au sein d'une équipe Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Formateur psychothérapeute

DURÉE

2 jours, soit 14 heures

LES SPÉCIFICITÉS DU TRAVAIL DE NUIT

OBJECTIFS

- Adapter ses pratiques professionnelles aux spécificités de la nuit
- Repérer les particularités du veilleur ou soignant de nuit
- Comprendre le rythme jour/nuit pour optimiser son travail
- Identifier et accompagner les plaintes nocturnes des résidents

EN INTRA

EN INTER

1 200 €

(tarif groupe)

Date à convenir

120 €

(tarif individuel)

13 avril 2022

AXES ESSENTIELS

- Définition du travail de nuit
- Physiologie du sommeil
- états et stades du sommeil
 - étapes du sommeil
- Handicap et santé
- Le sommeil des résidents
 - troubles du sommeil
 - rvthmes circadiens
 - anamnèse comportementale
- Le sommeil des travailleurs de nuit
 - désynchronisation des rythmes biologiques
 conséquences sur la santé
 - désynchronisation des rythmes sociaux
 - troubles du sommeil
- L'activité du travailleur de nuit
 - motivations
 - ressenti des professionnels et des résidents
 - conditions spécifiques
- Écrits et recommandations
- Les missions du travailleur de nuit
 - assurer la sécurité des biens et des personnes
 - accompagner la personne
 - assurer une continuité jour/nuit
 - exercer en secteur social et médico-social

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Extrait vidéo
- Analyse des pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels intervenant en établissement d'hébergement et plus particulièrement la nuit. Toutefois, la présence de quelques personnels de jour est très bénéfique au groupe pour une meilleure compréhension des spécificités jour/nuit.

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Cadre infirmier

DURÉE

1 jour, soit 7 heures



Dates à convenir





LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT

De plus en plus de structures médico-sociales sont amenées à solliciter des personnels non formés à la distribution des médicaments. Il parait judicieux d'apporter des éléments à ces professionnels pour éviter des erreurs ou des dérives

OBJECTIFS

- Rappeler

 la législation
 sur la prescription,
 la préparation
 et la distribution
 des médicaments
- Apporter des connaissances générales sur les médicaments
- Amener les professionnels à réfléchir sur les erreurs et leurs conséquences

1 200 € (tarif groupe) Date à convenir ensemble EN INTER 120 €

(tarif individuel) 15 février 202

AXES ESSENTIELS

- Cadre législatif
- Le circuit d'autorisation de mise sur le Marché
 - Connaître le circuit
 - Étape mise sur le marché
 - Rôle d'un médicament
 - Rôle de l' ANSM
- Différentes formes galéniques
 - Composition d'un traitement
 - Les différentes formes sous lesquelles un traitement peut être administré
- Différents modes d'administration
- Adapter l'administration en fonction de la forme galénique
 - Déterminer à quel moment un traitement doit se prendre
 - Quel modes d'administration autorisés pour les AS/AES?
- Les grandes classes médicamenteuses: leurs rôle, leurs effets secondaires
 - Catégories de traitements
 - Effets secondaires et surveilance qui doit en résulter
 - Conduite à tenir

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Etude des protocoles existants dans l'établissement
- Echanges

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels amenés à distribuer des médicaments.

Présence de l'IDE référent indispensable pour le bon déroulement de la formation.

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Cadre infirmier

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

DROIT AU RISQUE : COMMENT CONCILIER LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ ?

OBJECTIFS

- Acquérir et renforcer des notions théoriques
- Acquérir
 une démarche
 de réflexion face
 aux situations
 rencontrées
- Se positionner en tant que professionnel
- Sensibiliser à une lecture juridique des situations rencontrées

AXES ESSENTIELS

- Principe
- Le droit au choix du lieu de vie
- Les notions de liberté, sécurité et responsabilité
- Quelques illustrations
 - La liberté d'aller et venir
 - La contention
 - Le refus de soin de la part du résident ou du bénéficiaire
 - Le respect de l'intimité de la personne
 - Les engagements contractuels
- Les responsabilités civile et pénale du résident ou du bénéficiaire
- Les différentes responsabilités encourues par le personnel de l'établissement :
 - Les sanctions disciplinaires
 - La responsabilité civile
 - La responsabilité pénale
- Les sanctions administratives applicables aux établissements sociaux ou médico-sociaux

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Discussions et échanges sur des cas concrets

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap, et plus particulièrement le personnel encadrant

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Juriste

DURÉE

1 jour, soit 7 heures

EN INTRA

1 200 €
(tarif groupe)
Date à convenir
ensemble

EN INTER

120 €

120 € (tarif individuel) 23 mars 2022





INITIATION À LA DÉMARCHE ÉTHIQUE

OBJECTIFS

- Sensibiliser et initier l'équipe à la démarche éthique
- Permettre d'intégrer une démarche éthique dans la pratique professionnelle en identifiant les enjeux dans les situations de soins
- Permettre
 au professionnel
 d'enrichir
 sa réflexion
 pour adapter
 sa prise en soin
 de la personne,
 dans le respect
 des droits
 de celle-ci

EN INTRA 1 200 €

(tarif groupe)
Date à convenir
ensemble

AXES ESSENTIELS

- Aborder les différentes théories, les principes :
 - éthique,
 - déontologie,
 - morale.
- Les concepts fondamentaux de l'éthique du soin :
 - autonomie.
 - bienfaisance.
 - non malfaisance,
 - justice.
- L'application des concepts dans le soin
 - ce que dit la loi
 - les droits du résident
- Analyser les situations et identifier les problèmes éthiques fréquemment rencontrés dans le service :
 - Refus de soin, refus d'alimentation
 - Arrêt des traitements, arrêt de l'alimentation
 - Demande de non acharnement, demande d'euthanasie
- Formaliser la réflexion éthique

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travail en groupe sur des cas pratiques: utilisation d'une grille d'aide à la décision

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

Psychologue clinicien

DURÉE

1 iour, soit 7 heures

DÉTENTE ET RELAXATION PAR LA MUSIQUE

OBJECTIFS

- Etudier et comprendre les effets du son sur l'être humain
- Connaître les impacts du son sur les plans physiologiques et psychiques
- Développer le principe de bienêtre, ressourcement et du «lâcher prise»
- Savoir utiliser la musique appropriée aux méthodes de relaxation choisies
- Étendre son répertoire musical et sonore des supports à utiliser
- Apprendre à mettre en place un atelier de relaxation musicale au sein de son établissement

AXES ESSENTIELS

- Importance du phénomène sonore pendant la relaxation
 - les effets physiques et psychiques de l'environnement sonore
 - Action de la musique sur notre humeur et psychisme
 - Principes du bien-être et du ressourcement
- Choix des musiques appropriées
 - Catégoriser les musiques en fonction de leur utilisation
 - Principe de base de la musicothérapie
 - Utilisation des techniques de relaxation
- Facteurs de risque professionnel, personnel
- Mettre en place un atelier de relaxation musicale: les condlions de la réussite
 - Conditions de lieu, de temps et de contexte
 - Comprendre le fonctionnemernt du cerveau pendant la relaxation
 - Théorie et pratique de la relaxation

MÉTHODES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices
- Mises en pratique
- Séances de relaxation

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels travaillant en établissement d'hébergement

Pré-requis: aucun

INTERVENANT

Formateur psychothérapeute

DURÉF

2 jours, soit 14 heures

EN INTRA

2 400 €

(tarif groupe)
Dates à convenir
ensemble



240 €

(tarif individuel) 7 & 8 avril 2022





LE SECRET **PROFESSIONNEL**

OBJECTIFS

Amener les professionnels à :

- Mieux comprendre et différencier les notions de « secret professionnel». « obligation de discrétion » et « obligation de réserve »
- Appréhender la notion de secret professionnel, de « secret partagé »
- Réfléchir aux implications de ces notions sur leurs pratiques quotidiennes

1 200 €

(tarif groupe)

Date à convenir

AXES ESSENTIELS

- Les notions de secret professionnel / obligation de discrétion / obligation de réserve pour les fonctionnaires
- La violation du secret professionnel, une infraction caractérisée par la réunion de 3 éléments
- Les personnes tenues au secret possessionnel
- Secret individuel ou secret partagé
 - position du législateur lors de l'élaboration du nouveau code pénal (1992)
 - l'état actuel de la législation
- Les limites du secret professionnel :
 - les dérogations légales
 - l'infraction de non assistance à personne en péril
- Protection du professionnel révélant de faits de maltraitance

MÉTHODES

- Diaporama
- 1/2 journée: apport théoriques
- 1/2 journée: analyse de situations pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Juriste

DURÉE

1 iournée ou

2 demi-journées, soit 7 heures

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap.

Présence d'au moins un personnel encadrant est recommandée.

Pré-requis : aucun

INTERVENANT

PERMANENCES JURIDIQUES:

Ce service gratuit s'adresse aux **adultes** en situation de handicap mais aussi aux **professionnels** des champs sanitaires. sociaux et médicosociaux, pour toutes problématiques juridiques liées au handicap.

UNE JURISTE:

- > vous écoute. vous informe sur vos droits. vos obligations. dans les domaines civil, pénal, social et administratif:
- → vous **aide** et vous conseille dans de vos démarches administratives
- > vous oriente vers les services compétents.





EN INTRA

TARIFS ET MODALITÉS



Les formations proposées en Intra vous permettent de former en même temps une même équipe au sein de votre structure.

LIEU DE RÉALISATION

En intra-établissement, c'est-à-dire au sein de votre structure.

TARIFS FORMATIONS (PAR GROUPE)





Les tarifs indiqués s'entendent hors taxes, en exonération de TVA et comprennent la formation, les supports pédagogiques et les frais de déplacement du formateur si celui-ci a lieu en Essonne. Sinon, les frais de déplacement feront l'objet d'une facturation complémentaire (frais réels).

DEVIS ET DÉLAI D'ACCÈS

Adressé sur simple demande dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Après signature, la programmation se fera conformément aux délais fixés avec le donneur d'ordre.

CONVENTION DE FORMATION

Après réception de votre «bon pour accord», une convention de formation vous est établie. Un acompte de 30% devra être versé lors de sa signature.

FACTURATION

La facturation s'effectue après réalisation et est payable au comptant.

EFFECTIF CONSEILLÉ

Afin de permettre des échanges avec le formateur, l'effectif conseillé est de **12 personnes maximum**; sauf pour « Gestes et postures » et « Premiers secours » limité à 10 personnes.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Nous consulter

ÉVALUATION

Mesure de l'évolution des acquis des stagiaires (quiz avant/après).

Evaluation de la satisfaction, de la pertinence de l'enseignement au regard des besoins et des qualités du formateur.

SUIVI

1 mois après la formation. vous recevez copie des feuilles d'émargement, les certificats de réalisation et une synthèse de la satisfaction des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE détaillées en pages 38 et 39.



L'adhésion à notre association donne droit à des **remises** sur les formations INTRA proposées au catalogue.

Le taux de remise varie de **5 à 12%** en fonction du montant global de la commande.

Bulletin disponible sur www.aqe91.org



Parallèlement aux formations réalisées en Intra nous proposons également un programme de formations en inter-établissements, permettant aux professionnels de s'inscrire individuellement.

LIEU DE RÉALISATION

Le lieu du stage est différent en fonction de la thématique et de la date de réalisation: Le Coudray-Montceaux, Evry ou Marcoussis.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

TARIF FORMATION (PAR JOUR ET PAR PERSONNE)

120 €

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez vos salariés individuellement en photocopiant le bulletin d'inscription page 35 autant de fois que de besoin.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Votre inscription ne pourra être validée que si l'effectif minimum est atteint (soit 8 personnes).

A réception de votre inscription, nous vous envoyons une convention de formation simplifiée.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription.

DÉLAI D'ACCÈS

Les dates d'intervention sont annoncées sur le catalogue et le site internet. Vous pouvez vous inscrire de 15 jours à 1 an avant la date de la session.

CONVOCATION

15 jours avant la réalisation de la formation, la (ou les) convocation(s) vous est (sont) adressée(s) par courrier.

FACTURATION

La facturation s'effectue après réalisation et est payable au comptant.

ÉVALUATION

Mesure de l'évolution des acquis des stagiaires (quiz avant/après)

Évaluation de la satisfaction, de la pertinence de l'enseignement au regard des besoins et des qualités du formateur.

SUIVI

1 mois après la formation, vous recevez copie des feuilles d'émargement, les certificats de réalisation et une synthèse de la satisfaction des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

détaillées en page 38 et 39.





RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS INTER

THÈMES	DATES	PAGES
Gestes et postures	19 & 23 mai 2022 26 & 29 septembre 2022 21 & 24 novembre 2022	19
Le circuit du médicament	15 février 2022	26
Droit au risque	23 mars 2022	27
Détente et relaxation par la musique	7 et 8 avril 2022	29
Les spécifités du travail de nuit	13 avril 2022	25
Le refus d'aide et le refus de soin	30 & 31 mai 2022	9
La protection juridique des majeurs	21 septembre 2022	13
Le secret professionnel	28 septembre 2022	30
Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité	3 & 4 octobre 2022	16
SLA ou maladie de Charcot	6 & 7 octobre 2022	8
Expression de la volonté et fin de vie	12 octobre 2022	11
Escarres : définir, comprendre, prévenir	7 novembre 2022	18
Premier Secours	16 novembre 2022	20

BULLETIN D'INSCRIPTION CI-CONTRE



BULLETIN D'INSCRIPTION/ VALANT BON DE COMMANDE

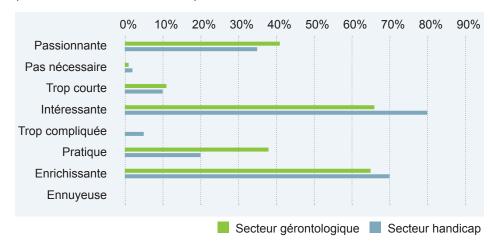
FORMATION			
Intitulé :			
Date(s):			
Taif : 120€ x (nb de jours :) =€		
PARTICIPANT			
M./Mme :			
Fonction:			
Personne en situation de handicap :	OUI NON		
RESPONSABLE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION			
M./Mme :	M./Mme :		
Fonction:			
Structure :			
SIRET:	APE :		
Adresse :			
Tél. :	FAX:		
E-mail:			
ADRESSE DE FACTURATION (si di	fférente - y compris subrogation OPCO)		
Structure :			
Adresse:			
Dossier suivi par :			
Α,	Signature et cachet de l'employeur :		
le			
(À photocopier :			

QUELQUES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Depuis 2001, l'organisme de formation de l'association AGE 91 a dispensé 2 837 actions de formation auprès de 26 142 professionnels du médico-social.

QUELS QUALIFICATIFS UTILISENT LES STAGIAIRES POUR QUALIFIER NOS FORMATIONS?

(Données 01/2021 au 15/10/2021)



LES MOTS DES PROFESSIONNELS:

« Formation simple, basée sur le dialogue plus que sur de l'écoute passive : on se sent acteur de notre apprentissage.»

« Les documents fournis ainsi que les exercices à faire ont permis de mieux comprendre et surtout de mieux visualiser les axes d'amélioration.»

«Ça m'a plu d'apprendre les différents techniques pour protéger mon dos et

Ce type de données vous intéresse sur une thématique spécifique ?

Nous vous les adressons sur simple demande!

INDEX

des mots-clés

Incendie 20, 21

Infection 17, 18

A	J
Accompagnement 8, 10, 25, 29, 40, 42, 43	Juridique 11, 12, 13, 27, 30
Agressivité 9, 16, 29	M
Aide 9, 10, 19, 20	Médicament 26
Analyse des pratiques 42	
	Mort 10, 11, 28
С	Musique 29
Charcot 8	
Circuit 26	N
Communication 9, 11, 24	Nuit 25
Conflit 9, 16, 24	
Contagion 17	P
Corps 18, 19, 20, 21	Plaie 18, 20
Curatelle 11, 12, 13	Posture 19, 24
Suratons 11, 12, 10	Prévention 16 à 21
D	Protection 13, 17, 20, 21
Déontologie 10, 28	
Dépendance 8, 19	R
	Refus 9
Deuil 10, 11 Devoirs 12, 27	Relaxation 16, 29
Droits 11, 12, 13, 26, 27, 30	Risque 17, 21, 27
Dioits 11, 12, 13, 20, 27, 30	•
-	S
É	Secret professionnel 30
Écoute 40, 42, 43	Sécurité 13, 19 à 21, 27
Épuisement 16, 24	Secours 20, 21
Équipe 24	SLA 8
Escarres 18	Soins palliatifs 10, 28
Éthique 10, 28	Stress 16
Euthanasie 10, 28	
-	Т
Findowio 40, 44, 00	Transmissions 24, 25, 26
Fin de vie 10, 11, 28	Troubles du comportement 9, 29
	Tutelle 11, 12, 13
H	
Handicap 8, 19	U.
	Urgence 20, 21

Conditions générales de vente

L'association AGE 91 est inscrite auprès de la DREETS lle de France sous le n° 11910475791. Toute demande d'inscription à une formation AGE 91 suppose l'acceptation sans réserve des présentes « Conditions Générales de Vente ». Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par AGE 91.

INSCRIPTION

S'assurer de la disponibilité des places et/ou de la réalisation effective de la session auprès du service formation de AGE 91.

Donner les coordonnées complètes du service ou de la structure habilité(e) à traiter la facture.

Date limite d'inscription : une semaine avant le début de la session. En fonction de certains impératifs et dans la mesure des possibilités, des inscriptions plus tardives peuvent être admises.

Limitation du nombre de participants : en règle générale ce nombre est fixé à 12 personnes. Il existe des cas particuliers pour les formations prévoyant des simulations en situation de travail (limité à 8 ou 10 personnes en fonction des objectifs pédagogiques). En cas de dépassement, une priorité est donnée aux premières demandes. Le devis (INTRA) ou le bulletin d'inscription (INTER) doit être signé par une personne habilitée.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après réception du bulletin d'inscription vous recevez un accusé réception par mail. Lorsque le minimum d'inscrit sera atteint (INTER) ou à réception du devis signé (INTRA), une convention de formation sera établie selon les textes en vigueur et vous sera adressée.

CONVOCATION

Pour les sessions INTER, une convocation écrite de la part de AGE 91 est adressé au donneur d'ordre pour remise au(x) stagiaire(s).

CONVENTION DE FORMATION ET CERTIFICAT DE RÉALISATION

AGE 91 établi et adresse les conventions de formation à l'établissement employeur.

Une feuille de présence est signée par l'ensemble des stagiaires et un certificat de réalisation par stagiaire est adressé à l'établissement employeur.

ANNULATION D'UNE FORMATION

Cas d'une réalisation en INTRA-établissement. Toute annulation du fait du donneur d'ordre devra être annoncée par écrit ; un accusé de réception sera adressé par retour au donneur d'ordre. Si le délai de prévenance est \leq à 5 jours ouvrés précédant le premier jour de formation, il sera dû 100% du prix. Si le délai de prévenance est comprisentre 6 et 10 jours précédant le premier jour de formation, il sera dû 30% du prix.

L'Association AGE 91 se réserve le droit de reporter la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Cas d'une réalisation en INTER-établissements

Toute annulation ou demande de report d'un ou plusieurs participants devra être annoncée par écrit ; un accusé de réception vous sera adressé par retour. En cas d'annulation du fait du contractant il sera dû:

- 100 % du prix si le délai de prévenance est
 ≤ à 5 jours ouvrés précédant le premier jour de formation :
- 50 % si le délai de prévenance est compris entre
 6 et 10 jours ouvrés précédant le premier jour de formation.

Toutefois, les participants pourront se faire remplacer sans frais supplémentaires.

L'Association AGE 91 se réserve le droit de reporter la formation si le nombre minimum de stagiaire n'est pas atteint (à savoir 8 personnes).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Tous nos prix sont nets de taxes. AGE 91 n'est pas assujetti à la TVA. Toute formation commencée est dû en entier. La facture, payable à réception, est envoyée à l'issue de la formation à la structure désignée au moment de l'inscription (INTER) ou mentionnée sur le devis (INTRA). Le paiement peut être réalisé par virement bancaire grâce au RIB présent sur la facture ou par chèque à l'ordre de AGE 91.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartiendra au donneur d'ordre de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les formations de l'Association AGE 91 font l'objet de recherches, de travaux et d'investissements longs et coûteux. Le prix de vente donne accès à des données spécifiques pour un participant ciblé.

L'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers, par quelque voie que ce soit, est strictement interdite: livres, documentations, animations, fichiers informatiques, reproduits par le stagiaire pour son compte personnel, celui d'un autre organisme ou de son employeur...

RESPONSABILITÉ

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

CONTESTATION

Toute inscription (INTER) ou signature de devis (INTRA) est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toutes autres, sauf dérogation convenue entre les parties. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable, sera portée devant les tribunaux compétents.

FORMATIONS EN DISTANCIEL

Les règles citées ci-dessus s'appliquent aux formations en distanciel. Les participants doivent disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, un écran, une connexion internet, un navigateur web avant la signature de la commande.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations personnelles collectées sont enregistrées dans le fichier client et/ou stagiaire et principalement utilisés pour la bonne gestion des relations avec le client et/ou stagiaire et le traitement des contrats de formation.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée de trois années ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges, répondre aux demandes des OPCO ou faire respecter les engagements contractuels ; sauf si le client et/ou stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnue par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de AGE 91, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées des tiers liés par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans qu'une autorisation du client et/ou stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution des leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, AGE91 s'engage à ne pas vendre, louer ou céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client et/ou stagiaire. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulière la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client et/ou stagiaire bénéficie d'un droit d'accès. de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à AGE 91.

Les présentes Conditions Générales de vente ont été actualisées le 16 novembre 2021.

38

39



ALERTE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE! CONTACTER, ÉCOUTER, SOUTENIR

«Aller vers les professionnels sans attendre qu'ils viennent à nous»

La COVID-19 et les périodes de confinement ont mis en lumière les difficultés des personnels médico-sociaux. Pour les soutenir, l'association AGE 91 a mis en place depuis mars 2020, une ligne téléphonique dédiée où une psychologue prend l'initiative de l'appel.

Face aux angoisses ? à la mort d'un usager ? un choc émotionnel ? ou une réorganisation ?

Choc émotionnel signalé à l'encadrement

Déclenchement de l'alerte soutien psychologique

du personnel

Professionnel directement appelé par un psychologue

Confidentialité

Expérience vivement appréciée par les soignants ayant bénéficié de la ligne d'écoute et de soutien en 2020 et 2021 :

« Les familles se rendent compte que nous sommes indispensables »

« C'est la première fois de ma vie qu'on me regarde »

satisfaits ou très satisfaits

« Nous sommes un métier de l'ombre, vous mettez de la lumière sur nos valeurs >

Parce qu'on a tous besoin d'être écoutés, parce que le professionnel est souvent seul face à ses émotions...

Agissons ensemble!



Tarif: nous consulter Référent du projet : Didier CHANGENET, secretairegeneral@age91.org





Accompagnement du personnel

ANALYSE DES PRATIQUES	
PROFESSIONNELLES	42
GROUPE	
DE PAROLE	43



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS

Permettre à chaque participant de :

- Prendre du temps pour réfléchir à sa pratique et se remettre en question le cas échéant (s'arrêter et réfléchir);
- Elaborer de nouvelles pistes d'action par rapport à des situations ou des projets complexes (être plus efficace);
- S'entraider en s'offrant soutien, feed-back et confrontation mutuelle (avoir un espace de partage, apprendre à aider et être aidé);
- Développer des nouveaux modèles et des savoirs pratiques (formation-action).

L'analyse de pratique entre professionnels a pour but à la fois de faciliter le développement continu des compétences professionnelles et d'aider à la réalisation d'actions sur le terrain.

Les aspects de formation et d'action se complètent et se renforcent mutuellement.

De manière résumée, une analyse de pratique fonctionne selon le principe d'un accompagnement mutuel (chaque participant peut bénéficier de l'accompagnement en groupe de tous les autres participants).

INTERVENANT

Psychologue clinicien ou cadre infirmier

DURÉE

2 h par séance

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels intervenant auprès d'adultes en situation de handicap

EFFECTIF CONSEILLÉ

10 personnes maximum par groupe

FACTEUR DE SUCCÈS

280 € par séance

TARIF

Organiser des séances régulières sur plusieurs mois

GROUPE DE PAROLE

OBJECTIF

Proposer un espace dans lequel l'ensemble des difficultés relationnelles et/ou émotionnelles. rencontrées dans l'exercice de sa fonction, pourrait être exposé sans craindre le jugement de l'autre ou la sanction en vue d'en prendre conscience, de les comprendre et de les dépasser.

Ce temps doit permettre de réduire l'isolement psycho-social des participants souvent générateur de souffrance. Parce que les professionnels de la relation d'aide et du soin peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique, nous proposons de mettre en place des temps d'écoute, d'expression et d'échange dans le cadre de séances animées par un psychologue.

Ces temps de parole animés par un tiers extérieur permettront ainsi la neutralité des échanges.

INTERVENANT

Psychologue clinicien

DURÉE

2h par séance

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels intervenant auprès d'adultes en situation de handicap

EFFECTIF CONSEILLÉ

10 personnes maximum par groupe

TARIF

280 € par séance

FACTEUR DE SUCCÈS

Organiser des séances régulières sur plusieurs mois





Retrouvez notre offre de formation sur www.age91.org

NDA: 11910475791 SIRET: 33066709800033 - APE: 8559A

AGE 91

Association Loi 1901 - Organisme de formation depuis juin 2000

5 rue Panhard - 91830 Le Coudray-Montceaux Tél.: 01 44 99 65 05 - e-mail: formation@age91.org





